

## Compte-Rendu de la visioconférence avec l'IEN

04 mai 2020

Monsieur Boissière, Inspecteur de la circonscription a souhaité échanger avec les représentants des parents d'élèves de l'ensemble de la circonscription (qui représente 41 écoles) au sujet de la reprise des écoles lors du déconfinement. L'objectif de cette réunion était de présenter l'organisation envisagée avec les directeurs et la commune et de poser les questions que nous avons. La communication est volontairement très générale, nous n'avons pas eu de détail concernant la ville d'Orsay ni même concernant les écoles de Mondétour : cela fera l'objet de visioconférence avec les Directeurs d'école et la Mairie directement.

Rédigé par Christèle et Fanny

**ATTENTION TOUT LE CONTENU DE CE DOCUMENT EST AU CONDITIONNEL ET DEPEND DE L'ACTUALITE. IL REPOSE SUR LES INFORMATIONS QUE NOUS AVONS AU JOUR D'AUJOURD'HUI ET PEUT TRES BIEN ETRE OBSOLETE DEMAIN.**

Temps zéro aujourd'hui dans cette configuration :

11 Mai : pré-rentree des enseignants + enfants du personnel indispensable à la situation actuelle (soignants, personnel de transport en commun, d'enseignant ou d'ATSEM, etc. la liste complète des professions indispensables est disponible sur le site du rectorat et de l'academie). Ces enfants seront accueillis toute la semaine pour le personnel indispensable à la réouverture des écoles.

12 Mai : Retour des enfants ATTENTION DATE QUI VARIE EN FONCTION DES COMMUNES (voir avec le maire, Orsay 14/05 à priori)

Rentrée échelonnée pour les « classes charnières » donc uniquement : GS/CP/CM2

Priorité donnée aux zones rep et rep+ et zones rurales

Attention : l'école primaire ouvre sur décision du maire que l'établissement soit situé en zone verte ou rouge.

### **Rappel principes généraux :**

#### 1/ Conditions sanitaires strictes

Communiquées hier soir par l'Education Nationale en collaboration avec le conseil scientifique guide et toutes les organisations.

Le protocole sanitaire protège les enfants et les enseignants donc :

- Maternelle : groupe 5 à 10 élèves maximum : donc max de 20 enfants par semaine
- Élémentaire : groupe 10 à 15 élèves maximum

Il est impossible de déroger à ces effectifs maximums

5 conditions : maintien de la distanciation sociale (1m), gestes barrières (formation adultes et enfants), limitation du brassage des élèves, nettoyage et désinfection des locaux et du

matériel (pas que la commune investie mais également les enseignants et l'éducation nationale), formation, information, communication.

## 2/ Pour notre circonscription : fonctionnement par ½ groupe

Groupe A lundi/mardi en présentiel - Groupe B à la maison en travail à distance

Groupe B Jeudi/Vendredi en présentiel - Groupe A à la maison en travail à distance

L'enfant reste à la maison mais est toujours scolarisé avec du travail à distance comme pendant confinement

On ne parle plus de classe mais de groupe. Un enseignant n'aura pas forcément ses élèves.

Quand la taille du groupe augmentera l'organisation sera revue à ce moment-là.

Si les parents prennent la décision de remettre son enfant à l'école : le faire très en amont pour faciliter la gestion et la constitution des groupes. Idem si pas envie de remettre avant septembre.

ANTICIPATION des parents obligatoire

Les enseignants sont chargés de faire leur programme pour leurs élèves et le donneront aux autres enseignants qui assureront le travail en présentiel aux élèves du groupe.

Décision prise hier soir : Ratio surface /élèves important. Voir avec la mairie

Ratio de 4m<sup>2</sup> par personne : écartement des bras devant, derrière et sur les côtés (à l'étude actuellement, nombre d'enfants ok en fonction de la surface des classes)

## 3/ AUCUN parent entrant dans l'école (même pour les PS) : Stop au portail

4/ Rythme accueil : l'école analyse les horaires à adapter pour l'accueil dans de bonnes conditions. Les recommandations de l'IEN sont de ne pas changer les horaires d'arrivée et de sortie pour que les parents puissent s'organiser au mieux mais possible de décaler les horaires des récréations et de la pause méridienne.

5/ Brassage des élèves : l'école analyse l'organisation dans les locaux, couloirs, devant l'école... temps de récréation... Système de fléchage au sol par exemple

Réflexion en cours pour que la charge des enseignants ne soit pas trop lourde entre présentiel et distanciel

6/ Formation des enseignants et élèves : lavage des mains, gestes barrières....

Ecole doit être accompagnée par les parents à la maison pour transmettre le respect des gestes barrières aux enfants

Lavage des mains au savon : à l'arrivée dans école, avant d'entrer en classe, avant et après toilettes, après s'être mouché ou avoir toussé, à la fin des cours, avant et après repas...

7/ SHA (solution hydroalcoolique) pas recommandée en maternelle pour sécurité

Idem en élémentaire mais certaines mairies peuvent tout de même le proposer. Il en sera fourni aux adultes.

## 8/ Nettoyage :

11 Mai : définition du nettoyage avec mairie/enseignants car spécifique pour chaque école  
Cadre : nettoyage et désinfection des sols 1x/jour

Et nettoyage et désinfection plusieurs fois par jour les surfaces et objets fréquemment touchés (sanitaires...). Réflexion en cours entre les enseignants et la mairie que chaque enfant amène son propre matériel pour éviter de désinfecter entre chaque élève et perdre du temps

## 9/ Divers

Ventilation mécanique : pb sanitaire ? protocole national : un paragraphe précise que le système de climatisation doit être nettoyé avant la rentrée

Matériel individuel : compliqué pour garder son matériel

Activité individuelle sans partage avec leur camarade. Aucune activité collective possible

Cantine : les repas ne seront pas pris en classe mais au réfectoire avec éventuellement un temps du repas plus élargi pour faire des groupes et des sous-groupes : à voir avec la commune

Education nationale fournit les masques aux enseignants (arrivent la semaine prochaine) : 2 masques chirurgicaux /jour par personne. La décision a été prise de ne pas fournir de visière (car visière sans masque est inutile selon les médecins)

Gel hydro alcoolique c'est la commune qui décide d'en fournir ou non car ce n'est pas dans les recommandations nationales.

## Calendrier

- Rentrée au 12 Mai sauf décision du maire de reculer cette date (Orsay : 14/05)
- AU 11 MAI : Enseignant avec Formation geste barrière
  - Arrivée et départ dans l'école (traçage sol, horaires échelonnés...)
  - Aucun parent dans l'école : Reste au portail
  - Circulation dans les bâtiments fléchée et réfléchie (traçage au sol)
  - Récréation échelonnée
  - Envisager aménagements des classes conforme aux recommandations de distanciation
- 12 au 19 mai : phase de mise en route
- 25 Mai : bilan et généralisation à toutes les classes ?
- 2 JUIN : l'école peut fournir un certificat indiquant les jours où enfant est à l'école ou non aux parents pour justification auprès des employeurs

**Concertation avec les municipalités :** chaque mairie prend ses décisions

- Certaines mairies abandonnent l'accueil matin, étude, périscolaire maintenu. A voir avec notre mairie
- restauration scolaire

**Concertation avec les parents sur base volontariat :**

Retour à l'école sur la base du volontariat signifie que les parents ont le droit de ne pas remettre leur enfant à l'école, les familles ne sont pas pénalisées (école obligatoire)

En revanche, obligatoire de choisir l'enseignement en présentiel ou à distance

Bcp de sondage (celui de IEN pas concluant car parent attendent de voir comment ça évolue)  
Sondage par période : avec date pour répondre = calendrier de sondage

1<sup>ère</sup> étape = observation avec GS CP CM2

Vont essayer de faire au mieux pour constituer les groupes en cohérence avec les fratries mais très compliqué à organiser.

### **Recommandation parents :**

Les Informations suivantes seront données aux parents une semaine avant la réouverture :

- condition d'ouverture école
- rôle dans gestes barrières
- surveillance de la température avant l'école. NE PAS METTRE SI 37,8°C ou plus
- Consignes à suivre si suspicion de cas ou si enfant a des symptômes
- numéro utile pour aide
- pas d'entrée des parents dans l'école
- points de rdv d'accueil et de sortie
- horaire d'ouverture de l'école
- gestion cantine

### **Divers**

L'académie a fourni des pistes aux enseignants pour communiquer avec les parents mais chacun fait ce qu'il veut selon sa propre manière de travailler (visio ou pas)

Il est nécessaire que les parents restent en lien avec les enseignants

La Poste a proposé un Service gratuit pour l'échange des devoirs entre enseignants et parents  
Le CNED propose gratuitement des cours jusqu'à la fin de l'année scolaire (en juillet).

1<sup>er</sup> trimestre 2020/2021 sera un trimestre de rattrapage et de soutien du dernier trimestre 2019/2020.

Décision nationale de proposer des centres de vacances pédagogiques cet été pour les élèves en difficulté. Pas encore d'info sur l'organisation.

Passage en classe supérieure pour élèves en difficulté :

Aucune évaluation depuis plusieurs semaines. La décision de faire redoubler un élève sera prise de concert entre les enseignants et les parents en fonction de ce qui avait été déjà recommandé avant le confinement.

Chaque équipe choisit le mode d'évaluation soit jusqu'à Mars soit jusqu'à fin d'année

Si enseignant malade, IEN envoie si possible un enseignant remplaçant

Si excédents d'enfants, les parents devront garder leur enfant

T° enseignant : prise Individuelle à la maison

Mercredi matin pour Orsay : en discussion avec le maire pour éventuellement adapter les horaires avec la perte des 3h

Jour férié : Pas de travail vendredi Ascension ni lundi de Pentecôte. Les groupes A et B perdent ce jour de classe.

Si une personne est malade voir protocole P52/53 dans le document « cadre sanitaire »

Enseignant à risque : assure l'enseignement à distance

Activité physique : à demander aux enseignants et dépend des communes

Si des parents veulent que leur enfant porte un masque en élémentaire : pas de pb. En revanche, les enseignants ne gèreront pas. Interdiction de porter un masque en maternelle.

Les 3 Psychologues scolaires solliciteront les directeurs d'école si des besoins de passage sont nécessaires

Si famille monoparentale, voir avec la commune si quelque chose est organisé pour la garde en fonction groupe A et B car l'Education Nationale ne prévoit rien

AVS : au cas par cas en fonction de celles qui vont pouvoir reprendre

Quand l'élève reste à la maison, AESH peut appeler les enfants pour voir s'il a des difficultés dans le travail

Enfant avec pb de santé /PAI : voir avec son médecin référent qui prend la décision d'un possible retour à l'école ou non. Si oui, il doit envoyer le protocole à suivre à l'école.

CE EXTRAORDINAIRE : but est informatif, pas décisionnaire

Evoquer les points spécifiques pour chaque école en fonction des décisions prises entre la mairie l'IEN et les enseignants

Permettre communication entre parent et école

Pas de décision ni vote de règlement intérieur

1 ATSEM peut faire classe mais ce sera que de la garderie. Il n'y aura pas de pb de responsabilité car elle sera couverte.

L'organisation sera sans cesse revue jusqu'au 03/07 et l'IEN espère un retour à la normale pour la prochaine rentrée scolaire 2020/2021.